

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du 17 avril 2026

Le dix-sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**17-04-2026-16**

Date de convocation le 12/04/2026  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 15  
Procurations : 00  
Votants : 15

**Etaient présents** : Mmes CAMGRAND Eva, CASTANHEIRA Ludivine, CHAILLOUX Vanessa, ETCHART Véronique, LOQUET Patricia, POURRERE Danielle et TEIXEIRA Marina ainsi que MM. CLAVÉ Jacques, LAMASOU Bernard, HILLOOU Hervé, LATAPY Jean-Marc, LOZANO Patrick, PRIOULT Sylvain, SALEFRANQUE Pascal et VIVEN Jean-Bernard.

**Secrétaire de séance élu** : M SALEFRANQUE Pascal

### **OBJET : CHOIX DU MODE DE PUBLICITE DES ACTES REGLEMENTAIRES**

Le Conseil municipal,

Le Maire précise qu'à l'occasion du renouvellement intégral, il appartient à l'Assemblée de se prononcer sur son choix en matière de publicité, étant précisé qu'il n'est pas nécessaire de prévoir de durée particulière d'application et qu'il n'y aura pas de caducité automatique de ce choix à la fin du mandat.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**DÉCIDE** que la publicité des actes réglementaires s'effectuera par affichage ou publication sur le site internet de la Commune.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Adopte** à la majorité des membres présents ou représentés

Résultat du vote :

Pour : 15

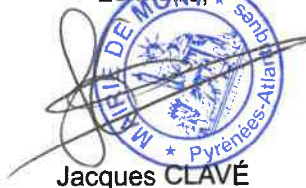
Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ

M SALEFRANQUE  
Secrétaire de séance